

SYNTEF-CFDT SNUTEF-FSU UNSA-ITEFA

Paris, le 1^{er} avril 2008,

Monsieur le Ministre,

Le Ministère chargé des transports et ses services remettent en cause la décision récente de fusion des trois services d'inspection du travail au sein d'une structure unique, placée sous la tutelle du ministère chargé du Travail.

Avant même d'annoncer qu'ils sollicitent du Premier ministre un nouvel arbitrage pour contrer cette fusion, les services de l'inspection générale des transports, notamment, ont enclenché un certain nombre d'actions dans le domaine de la formation, des nominations tendant à isoler les personnels de l'inspection des transports, inspecteurs comme contrôleurs du travail.

Par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales, les agents de l'inspection du travail des transports veulent vous exprimer leur ferme volonté de rejoindre leurs collègues du régime général et ceux de l'ITEPSA, et ceux-ci, leur volonté de les accueillir, afin de constituer un seul service d'inspection, au sein d'un ministère dédié à ce type de mission.

La quasi-totalité des syndicats de l'inspection du travail des transports et de l'inspection du travail en général fait front commun sur cette revendication. Les Etats Généraux de l'inspection du travail des 21 et 22 mars 2006 ayant réuni plus de 800 agents des services (inspection du travail, agriculture, transports) avaient, entre autres, demandé la création d'un service unique d'inspection du travail pour veiller à l'application effective d'un Code du travail protecteur pour l'ensemble des salariés.

A l'heure où les inspecteurs et contrôleurs du travail en agriculture vont bénéficier de cette mesure, pourquoi les agents de l'inspection du travail des transports resteraient-ils isolés ?

Un tel schéma nous paraît indéfendable et contradictoire avec l'idée même de l'unification.

C'est pourquoi nos organisations syndicales veulent voir le principe de cette fusion enfin définitivement acté, et, si possible, étendu aux autres services chargés de missions d'inspection du travail (carrières, nucléaire et énergie, maritime, ...).

Les raisons pour lesquelles nous réclamons cette unification sont de plusieurs ordres que nous voulons vous résumer brièvement:

- 1) **la fusion des services d'inspection du travail est le prolongement logique, et prévu, de la fusion des corps d'agents de contrôle**, opéré en 1975 pour les inspecteurs et en 1997 pour les contrôleurs. Ces agents sont recrutés par des concours uniques, formés par le même INTEFP avec des modules complémentaires spécifiques et sont affectés indifféremment dans les trois services, au gré de leur parcours professionnel. Cette unification des corps a d'ailleurs été le corollaire de l'unification des textes applicables aux entreprises des différents secteurs professionnels (le Code du Travail est le droit commun applicable).
Les particularités des secteurs des transports et de l'agriculture se sont par ailleurs estompées avec le temps et l'adaptation à laquelle doivent se plier les agents qui changent de service n'est pas guère plus importante que lorsqu'ils quittent une section du régime général pour une autre section caractérisée par d'autres activités dominantes. L'unification des services viendrait parachever ce mouvement de mise en cohérence.
- 2) Cette uniformisation des conditions d'exercice des missions de contrôle trouve également une forte résonance dans les revendications des organisations syndicales de salariés **pour un Code du travail unique, pour son application contrôlée par un service unique**, garant de l'égalité de traitement et de l'harmonisation des droits.
- 3) **L'insertion de services d'inspection du travail au sein, par exemple, du MEDAD (devenu MEEDDAT), ministère technique, n'est pas saine, au regard de la mission de contrôle** exercée par leurs agents. Le poids des relations institutionnelles avec les organisations d'employeurs et les directions générales des entreprises publiques de transports est tel que l'exercice des missions d'inspection du travail ne s'y

fait pas dans les meilleures conditions d'indépendance.

Effectivement, le MEEDDAT a une logique de contrôle technique sur les entreprises et d'organisation économique du secteur d'activité. Les critères d'appréciation peuvent alors être différents, voire contradictoires, avec ceux de l'inspection du travail. Il convient donc que, pour respecter au mieux les principes de la Convention n° 81 de l'Organisation Internationale du Travail, les systèmes d'inspection du travail soient autonomes, administrativement, des ministères de tutelle technique et économique.

- 4) **Du point de vue des conditions de travail**, le positionnement des services d'inspection du travail au sein de ministères techniques montre chaque jour ses effets néfastes. Que cela soit à l'Équipement pour l'ITT ou dans les DDAF pour l'ITEPSA, **ces petits services sont considérés « comme la cinquième roue de la charrette »**, les moyens en personnel et en équipement leur sont chichement comptés et ils doivent se battre pour conserver des personnels d'assistance, dont d'ailleurs, la présence est le plus souvent juridiquement mal assurée dans le temps (conventions de mise à disposition avec la MSA et la SNCF).

Il faut aussi évoquer l'isolement des agents, qui rend difficile tout travail d'équipe, la coupure fonctionnelle et géographique avec les services chargés de l'emploi qui sont dans les DDTEFP, l'absence de services d'aide et support tels que documentation, services de renseignement du public, médecins inspecteurs du travail, ingénieurs de prévention.

- 5) **La fusion des services d'inspection du travail répond à l'attente des usagers du service public** : c'est un des éléments positifs du bilan de l'expérimentation de la fusion ITEPSA/ DDTEFP fait en janvier 2008 par les Inspections Générales.

L'existence de trois services distincts chargés de la même mission présente de multiples inconvénients: les usagers doivent parfois prendre rendez-vous auprès d'un service localisé à l'extérieur du département ; les frontières de compétence entre les trois services qui sont artificielles, contingentes et illisibles et qui font perdre une énergie considérable aux agents de contrôle, mais qui favorisent les chefs d'entreprise indélicats, qui en jouent pour échapper aux contrôles, et compliquent l'accès des salariés à l'inspection.

Enfin, la coexistence de trois services alimente un contentieux administratif et judiciaire aussi inutile que dispendieux pour les usagers et pour l'Etat, relatif à la délimitation de leurs compétences respectives.

- 6) **Dernier aspect, l'unification des inspections est un facteur de simplification de l'organisation administrative des services déconcentrés de l'Etat**. L'organisation actuelle est source d'importantes déperditions de moyens et d'énergie, avec l'éparpillement des services, les effectifs minuscules qui sont souvent une excuse pour ne pas former et équiper les agents, ou ne pas remplacer les agents absents, la redondance des équipements (systèmes d'information, ...), l'isolement des agents qui engendre la désaffection pour de nombreux postes, la multiplication des fonctions de représentation (en préfecture, ...).

Tous ces dysfonctionnements, qui sont au détriment des missions d'inspection du travail, pourraient être corrigés avec un service unique au sein d'un seul ministère.

Pour toutes ces raisons, et aussi pour bien d'autres, telles que notre refus du projet contre-feu du MEEDDAT de faire disparaître l'ITT au profit d'une sous-partie de son service de contrôle économique et social du secteur des transports, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de nous recevoir et d'agir, en temps utile, pour conforter l'orientation de l'unification des inspections du travail.

Nous vous informons que nous envoyons le même courrier à Monsieur le Premier Ministre.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale
Dominique Maréchau
Secrétaire national du SNUTEF-FSU